



Festival Western
Saint-André-Avellin
Rodéo professionnel inc.

20^{ième} édition du 21 au 31 juillet 2022

CONTRAT ARTISAN ET OU COMMERÇANT SOUS LE CHAPITEAU

Nom de l'entreprise : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

PRODUITS

Inscrire tous les produits _____

qui seront mis en vente _____

EMPLACEMENT 2 choix disponibles et un total de 20 kiosques sous le chapiteau

Coin chapiteau 10 x15 (seulement 4 de disponibles) _____ \$ _____

Ordinaire 10 pieds de large x 15 pieds de profond _____ \$ _____

Électricité : inclus une sortie 15 ampères

Extra : 15 ampères _____ X 20\$ \$ _____

Total avant les taxes \$ _____



Festival Western
Saint-André-Avellin
Rodéo professionnel inc.

#TPS : 85895 5081 RT0001

Tps de 5 %

\$ _____

TVQ : 1202450152 TQ0001

Tvq de 9.975 %

\$ _____

TOTAL de la facture

\$ _____

- **Dépôt de 50% ou le paiement total obligatoire avant le 15 mars 2022.**
- **Le paiement final doit être effectué avant le 30 avril 2022.**
- **À défaut de paiement total au 30 avril, un montant de 20 % sera ajouté au total de votre facture.**
- **Photo du kiosque obligatoire pour approbation.**
- **Il sera impossible de sortir et entrer sur le site pendant les heures d'ouverture avec votre véhicule.**

IMPORTANT confirmer l'heure de votre arrivée 48h à l'avance au 819-983 1166

RÈGLEMENTS

- Le kiosque doit être installé et opérationnel pour le jeudi 21 juillet à 11 h 00.
- Une table et deux (2) chaises vous sera fournies.
- L'emplacement du kiosque doit être **maintenu propre** et le locataire est responsable de la décoration de son kiosque. Un bel aménagement favorise les ventes.
- Le locataire doit quitter les lieux au plus tard le dimanche 31 juillet 22 h 00.
- Le locataire doit **respecter le minimum d'heure d'ouverture** à moins d'avis contraire de la part du responsable du Festival. Le refus de se conformer peut entraîner une amende, une expulsion ou une révision de la demande de location de l'année suivante.

Judi	21 juillet	13h00 à 22h00
Vendredi	22 juillet	13h00 à 22h00
Samedi	23 juillet	11h00 à 22h00
Dimanche	24 juillet	11h00 à 22h00



Festival Western
Saint-André-Avellin
Rodéo professionnel inc.

Lundi	25 juillet	15h00 à 21h00
Mardi	26 juillet	15h00 à 21h00
Mercredi	27 juillet	15h00 à 20h00
Jeudi	28 juillet	15h00 à 22h00
Vendredi	29 juillet	13h00 à 22h00
Samedi	30 juillet	10h00 à 22h00
Dimanche	31 juillet	10h00 à 16h00

- Le locataire NE peut PAS vendre un produit qui n'est pas d'écrit dans son contrat. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un **produit non inscrit**.

Le Festival Western St-André-Avellin, rodéo professionnel **n'est pas responsable** des bris, des vols et des pertes subis par le locataire.

La vente de produit **EST INTERDITE** en tout temps au Stade Desjardins.

J'ai lu et je m'engage à respecter les règlements ci-haut mentionnés

Signature du locataire

ÉLECTRICITÉ

Vous devez fournir votre corde d'extension **maximum 100 pieds**.

EAU

L'eau froide est disponible sur place, vous devez fournir votre matériel de raccordement. (Maximum 100 pieds).
En foi de quoi et en pleine connaissance du contenu de la présente entente,

Les parties ont signé,

dans la ville de _____

dans la ville de St-André-Avellin

ce ____ jour de _____

ce ____ jour de _____

Le locataire

Festival Western ST-André-Avellin